

**Modèle de document d’information réglementaire synthétique à fournir dans le cadre d’une offre de**

**financement participatif**

Ce document constitue l’annexe I de l’instruction AMF - Informations à fournir aux investisseurs par l’émetteur et le conseiller en investissements participatifs ou le prestataire de services d’investissement dans le cadre du financement participatif – DOC-2014-12.

|  |
| --- |
| **PRESENTATION DE L’EMETTEUR ET DU PROJET** |
| *Logo éventuel*  *Dénomination sociale de l’émetteur*  *Forme sociale - Montant du capital social*  *Adresse du siège social*  *Numéro d’identification (RCS)- Greffe compétent* |
| *« Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.*  *L’émetteur est responsable du caractère complet, exact et équilibré des informations fournies.*  *Le conseiller en investissements participatifs ou le prestataire de service d’investissement contrôle la cohérence, la clarté, et le caractère équilibré de ces informations ».* |
| I - Activité de l’émetteur et du projet  Décrire[[1]](#footnote-1) la nature des opérations effectuées actuellement par l’émetteur et ses principales activités, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis et en recensant les principaux marchés sur lesquels il opère (les principales tendances récentes ayant des répercussions sur l’émetteur et ses secteurs d’activité) ainsi que le projet de l’émetteur et l’utilisation des fonds levés.  L’émetteur indique également qu’il « *n’a pas [ou a déjà réalisé] [ou réalise concomitamment] d’autres offres de financements participatifs (titres et prêts rémunérés ou non)*. » Le cas échéant, il est ajouté la phrase suivante : « *Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au tableau synthétisant les offres de financements participatifs de l’émetteur* ».  Cette description est suivie du paragraphe suivant :  *« Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes[[2]](#footnote-2) suivants pour accéder :*   * *aux comptes existants ;* * *[s’ils existent] les rapports du (ou des) commissaire(s) aux comptes réalisés au cours du dernier exercice et de l’exercice en cours ;* * *au tableau d’échéancier de l’endettement sur 5 ans ;* * *des éléments prévisionnels sur l’activité ;* * *[le cas échéant] à l’organigramme du groupe auquel appartient l’émetteur et la place qu’il y occupe » ;* * *au curriculum vitae des représentants légaux de la société ;* * *à l’organigramme des principaux membres de l’équipe de direction.*   *Une copie des rapports des organes sociaux à l’attention des assemblées générales du dernier exercice et de l’exercice en cours peut être obtenue sur demande à l’adresse suivante :[●] »* |
| **II - Risques liés à l’activité de l’émetteur et à son projet**  Fournir une description succincte[[3]](#footnote-3) des principaux facteurs de risques (10 maximum) qui selon l’émetteur sont spécifiques à son activité et à son projet.  Parmi ces risques figure notamment le risque relatif à la situation financière de l’émetteur. Pour ce risque le paragraphe suivant est au minimum reproduit avec l’alternative appropriée *: « Risque lié à la situation financière de la société – Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose [ou ne dispose pas], d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois ».* A cette déclaration est ajoutée, pour les 6 mois ultérieurs, une présentation des sources de financement à l’étude en lien avec le projet présenté.  Cette description est suivie de la mention *: « Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer. »* |
| **III -Capital social**  Un premier paragraphe est constitué des trois mentions suivantes :  - « *Le capital social de la société est intégralement libéré. A l’issue de l’offre, le capital social de la société sera composé d’une seule catégorie d’actions ordinaires conférant des droits identiques* » ; ou « *Le capital social de la société est intégralement libéré. A l’issue de l’offre, le capital social de la société sera composé de plusieurs catégories d’actions conférant chacune des droits différents. »,*  *- « La société a par ailleurs émis des valeurs mobilières donnant accès à son capital social[[4]](#footnote-4) et/ou a attribué des droits donnant accès à son capital social[[5]](#footnote-5), représentant ensemble, à l’issue de l’offre, une augmentation de capital social potentielle maximum de [●][[6]](#footnote-6) % » ; ou « La société n’a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social. »,*  *-* « *L’assemblée générale de la société a aussi conféré des délégations de compétence permettant d’augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l’assemblée générale des associés dans la limite de [●] % du capital social de l’émetteur. La délégation la plus longue prend fin le [JJ/M/AA]. Le tableau présentant de manière détaillée la liste de ces délégations est accessible en cliquant sur ce > lien hypertexte. » ou « Il n’existe pas de délégation de compétence permettant d’augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l’assemblée générale des associés* ».  Dans un paragraphe distinct indiquer : *« Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder au tableau décrivant la répartition de l’actionnariat de la société* »  Dans un paragraphe distinct, faire un résumé[[7]](#footnote-7) décrivant les droits et conditions attachés[[8]](#footnote-8) aux valeurs mobilières émises donnant accès au capital social et, le cas échéant, les droits attribués.  Dans un paragraphe distinct indiquer : « *Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à l’information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions ou valeurs mobilières émises donnant accès au capital social de l’émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l’émetteur :*   * + *articles [●], [●] et [●] des statuts de [●] ;*   + *Donner le nom et les références des autres documents conférant des droits et créer le(s) lien(s) hypertexte(s) correspondant(s).* |
| **IV - Titres offerts à la souscription**  **IV.1-** **Droits attachés aux titres offerts à la souscription**  L’information est résumée[[9]](#footnote-9) et recouvre tous les droits (par exemple : droits de vote, droits financiers et droit d’accès à l’information) attachés aux titres offerts. Si les titres offerts sont fongibles avec des titres d’une catégorie existante décrite au III, l’indiquer et reproduire ici le résumé correspondant.  Cette description est suivie du paragraphe suivant :  « *Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à l’information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts :*   * *articles [●], [●] et [●] des statuts de [●]* * *Donner le nom et les références des autres documents conférant des droits et créer le(s) lien(s) hypertexte(s) correspondant(s)*   Une information est donnée sur le niveau de participation auquel les dirigeants de l’émetteur se sont eux-mêmes engagés dans le cadre de l’offre proposée.  **IV.2 – Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription**  Lorsqu’elles existent[[10]](#footnote-10), lister et décrire succinctement[[11]](#footnote-11) :   * les clauses restreignant la faculté de céder les titres souscrits (ex. : clauses d’agrément, clauses d’inaliénabilité temporaire), * les clauses de cession forcée (ex. : clauses d’exclusion, clauses de rachat, obligation de sortie conjointe en cas de changement de contrôle), en précisant notamment les conditions financières et la part de titres souscrits par l’investisseur qu’il sera tenu de céder, * les clauses conférant un droit de sortie conjointe en cas de survenance d’un fait générateur (ex. : changement de contrôle).   Cette description est suivie de la phrase suivante : « *L’investisseur est invité à cliquer sur ce lien hypertexte pour accéder à des exemples[[12]](#footnote-12) d’application de ces clauses de liquidité et à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder aux stipulations exhaustives encadrant la liquidité des titres financiers offerts :*   * *articles [●], [●] et [●] des statuts de [●]* * *Donner le nom et les références du/des autres document(s) encadrant la liquidité des titres offerts*   **IV. 3 Risques attachés aux titres offerts à la souscription**  Reproduire l’avertissement suivant :  « *l’investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :*  *- risque de perte totale ou partielle du capital investi*  *- risque d’illiquidité : la revente des titres n’est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible »*  *-* Le cas échéant préciser : *« risque lié à la cession de contrôle : les investisseurs ne bénéficient pas d’une clause leur permettant de céder leurs titres dans des conditions financières équivalentes à celles de l’actionnaire qui cèderait le contrôle de la société.*  *- le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé* ».  **IV.4 Modification de la composition du capital de l’émetteur liée à l’offre**  Présenter un tableau récapitulant la répartition du capital et des droits de vote avant et après la réalisation de l’offre (en prenant pour hypothèse que l’intégralité des titres offerts sera souscrite). Le tableau présente par ordre d’importance numérique décroissant le poids des actionnaires au capital de l’émetteur. |
| **V - Relations avec le teneur de registre de la société**  Indiquer le nom et les coordonnées (y compris e-mail) du teneur de registre (émetteur ou son mandataire) et les conditions dans lesquelles les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l’émetteur, matérialisant la propriété de leur investissement, seront délivrées. |
| **VI - Interposition de société(s) entre l’émetteur et le projet**  Si l’émetteur n’est pas la société qui réalise le projet, toutes les rubriques mentionnées ci-dessus relatives à l’émetteur des titres offerts sont complétées par des informations de même nature sur la société qui réalise le projet et le cas échéant, sur chacune des sociétés s’interposant entre la société qui réalise le projet et celle qui réalise l’offre.  Un organigramme détaille cette/ces interposition(s).  Une information est donnée sur les accords contractuels entre les sociétés susvisées lorsque de tels accords existent. |
| **Si l’offre de souscription des titres donne lieu à la publication d’un prospectus visé par l’AMF, seules les informations présentées par le prestataire sont indiquées. Ces informations sont précédées d’une mention précisant que :**  ***« La présente offre constitue une offre au public de titres financiers qui a donné lieu à la publication d’un prospectus visé par l’AMF. Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder*** *à ce prospectus*» |
| **INFORMATIONS PRESENTEES PAR LE PRESTATAIRE QUI GERE LE SITE INTERNET** |
| *Logo éventuel*  *Dénomination sociale du prestataire*  *(Le cas échéant forme sociale – Montant du capital social)*  *Adresse du siège social*  *Numéro d’identification (RCS)*  *Conseiller en investissements participatifs immatriculé* *auprès de l’Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n° XXXXXXX. ou*  *Prestataire de services d’investissement agréé par l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sous le n° XXXXXXX.* |
| **I - Modalités de souscription**  Les modalités de recueil et de transmission à l’émetteur des bulletins de souscription ainsi que les règles appliquées en cas de sursouscription sont présentées. Il est indiqué si les souscriptions sont ou non révocables avant la clôture de l’offre.  Cette description est suivie du paragraphe suivant :  « *Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder[[13]](#footnote-13) à la documentation juridique vous permettant de répondre à l’offre :*   * *Bulletin de souscription* * *[Le cas échéant] un document présentant l’ensemble de la documentation juridique à remplir par l’investisseur (bulletin de souscription, pacte d’associés, promesse de vente de titres, etc…)* * *[Le cas échéant] la fiche de renseignement à compléter et à retourner à la société*   Insérer un calendrier indicatif de l’offre qui présente par ordre chronologique les étapes clés de l’offre pour les investisseurs (notamment[[14]](#footnote-14) : date d’ouverture de l’offre, date de clôture de l’offre, date à laquelle les investisseurs sont débités de la somme correspondant au montant de leur souscription, date d’émission des titres offerts, date et modalités de communication des résultats de l’offre).  Il est également indiqué les modalités de restitution du montant de la souscription en cas de non réalisation de l’offre ou de sur-souscription. |
| **II - Frais**  **II.1 Frais facturés à l’investisseur**  Donner une information détaillée permettant à l’investisseur de comprendre tous les frais qu’il supportera (lors de la souscription et ultérieurement jusqu’à la cession de ses titres) : type de frais / fréquence de facturation/ assiette et % ou montant forfaitaire.  Si l’émetteur n’est pas la société qui réalise le projet, ces indications comprennent l’estimation des coûts de fonctionnement de la société émettrice des titres offerts (frais bancaires, frais administratifs (ex : domiciliation du siège social, frais liés à la tenue des assemblées générales (frais postaux, frais de location de salle, etc.), juridiques (frais liés à la préparation de la documentation juridique relative à la vie de la société (assemblée générales, etc.), frais liés à la tenue à jour des registres de mouvements de titres et des comptes d’actionnaires et frais liés aux réponses aux questions des banques (par exemple pour les titres inscrits au nominatif administré (ex : PEA), frais liés à l’établissement et à la vérification de la comptabilité (frais des experts comptables et des commissaires aux comptes)) et, le cas échéant, les frais de fonctionnement de chacune des sociétés s’interposant entre l’émetteur et la société qui réalise le projet.  Fournir une information récapitulative sous forme de scenarii au moyen du tableau suivant (pour un montant initial de titres souscrits de 1 000 euros) afin de permettre à l’investisseur de comprendre de manière optimale l’impact des frais qui lui sont facturés.  Faire précéder le tableau de la mention suivante :  « *Les scenarii de performance mentionnés dans ce document ont pour seul but de donner à l’investisseur des éléments d’information concernant les frais qui pourront lui être facturés. Ils ne sauraient en aucune façon être interprétés comme une indication de la performance possible ou probable de la valeur concernée et ne peuvent en aucune façon engager la responsabilité du prestataire* ».   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | ***Scenarii de performance***  ***(évolution de la valeur de la société 5 ans après la souscription, en % de la valeur initiale)*** | ***Montant de la souscription initiale (en euros)*** | ***Valorisation des titres souscrits 5 ans après*** | ***Montant total des frais facturés sur 5 ans[[15]](#footnote-15)***  ***(en euros)*** | | *Scénario pessimiste :  division par 4 de la valeur* | *1 000* | *250* | *[●]* | | *Scénario optimiste :  augmentation de 50 % de la valeur* | *1 000* | *1 500* | *[●]* |   **\*** y compris,le cas échéant, les frais de fonctionnement de chacune des sociétés s’interposant entre l’investisseur et la société qui réalise le projet**.**  Si le montant des frais est dégressif en fonction du montant souscrit un ou plusieurs tableaux supplémentaires en présentent les modalités de calcul.  Après le tableau, ajouter la mention suivante : *« les frais acquittés réduisent la rentabilité de l’investissement ».*  Préciser si des frais sont ou non facturés à l’investisseur en cas de non réalisation de l’offre et indiquer leur montant.  **II.2 Frais se rapportant aux prestations fournies à l’émetteur**  La description des frais facturés à l’investisseur est suivie du paragraphe suivant : « *Vous avez la possibilité d’obtenir la* description détaillée des prestations fournies à l’émetteur des titres dont la souscription est envisagée et les frais s’y rapportant *sur demande à l’adresse suivante : [●] »*. |
| **REVENTES ULTERIEURES DES TITRES OFFERTS A LA SOUSCRIPTION** |
| Les phrases suivantes sont reprises :  « *Les reventes ultérieures ne pourront pas être réalisées de manière totalement libre mais seront susceptibles de se voir appliquer des conditions très strictes prévues par des dispositions du code monétaire et financier et du règlement général de l’AMF*.  *En effet,* *la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi souscrits ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier. »* |

1. 30 lignes maximum. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le lien hypertexte renvoie vers une page spécifique du site internet dédiée au téléchargement des documents présentés dans le tableau. [↑](#footnote-ref-2)
3. 5 lignes maximum par facteur de risques [↑](#footnote-ref-3)
4. L’expression « *donnant à accès à son capital social* » utilisée dans la présente instruction et associée à « valeurs mobilières » ou à « droits », désigne ceux donnant accès immédiatement ou à terme à des titres de capital à émettre ou déjà existants. [↑](#footnote-ref-4)
5. L’expression « droits » utilisée dans la présente instruction désigne tous les droits attribués par la société à des personnes leur permettant à terme de devenir propriétaires de titres de capital de la société. Ainsi, à titre d’exemple cette expression recouvre les options donnant droit à la souscription ou l’achat d’actions (« *stock-options* ») ou les actions gratuites attribuées depuis moins de deux ans (en période d’acquisition) qui ne sont pas encore émises. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les parties indiquées par le sigle : « [●] » dans la présente Annexe sont à compléter du chiffre correspondant ou de l’information pertinente. [↑](#footnote-ref-6)
7. 5 lignes maximum par catégorie de valeurs mobilières donnant accès au capital ou de droits [↑](#footnote-ref-7)
8. Cette description synthétise les conditions d’exercice, les droits de votes, financiers et d’information qu’elles/ils confèrent immédiatement ou à terme. [↑](#footnote-ref-8)
9. 5 lignes maximum [↑](#footnote-ref-9)
10. En l’absence de stipulations des statuts ou d’un pacte organisant la liquidité des titres offerts, insérer une mention explicite indiquant l’absence de telles clauses. [↑](#footnote-ref-10)
11. 10 lignes maximum par clause [↑](#footnote-ref-11)
12. Ces exemples explicitent les conditions d’application des stipulations statutaires ou contractuelles relatives à la liquidité des titres offerts. Ils décrivent au moins les deux hypothèses suivantes pour l’investisseur qui lui permettent de comprendre les modalités de calcul de la quote-part (du produit de cession de la société/du projet, du produit de liquidation ou des dividendes) qu’il pourrait être amené à percevoir et celle revenant, éventuellement, aux porteurs d’autres catégories de titres financiers dans l’hypothèse où surviendrait un événement déclenchant la mise en œuvre d’une de ces clauses de liquidité :

    - un scénario où la valeur de la société est divisée par quatre depuis la date d’investissement et

    - un scénario où la valeur de la société augmente de 50% depuis la date d’investissement [↑](#footnote-ref-12)
13. L’accès à la documentation juridique permettant de souscrire à l’offre ne pourra pas avoir lieu tant que l’internaute n’aura pas (i) téléchargé le document d’information conforme à la présente Annexe à l’Instruction [●] ou le prospectus visé par l’AMF et (ii) n’aura pas confirmé à la plateforme qu’il a pris connaissance des informations contenues dans ce document. [↑](#footnote-ref-13)
14. Si l’offre à fait l’objet d’un document d’information modifié, le calendrier est complété de la période pendant laquelle les souscriptions pourront être remboursées et l’éventuelle perception de frais non remboursés en cas demande d’annulation des souscriptions. [↑](#footnote-ref-14)
15. *Lors de la souscription et pendant les 5 années suivantes* [↑](#footnote-ref-15)